

Département des Bouches du Rhône



Régie des Eaux de Terre de Provence

ACCORD CADRE A BONS DE COMMANDE - DESINFECTION DES OUVRAGES D'EAU POTABLE

MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE
ARTICLES L. 2123-1, R. 2123-1 A 2123-7
DU CODE DE LA COMMANDE PUBLIQUE

DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

Entité adjudicatrice
Régie des Eaux de Terre de Provence

Il est précisé aux candidats présentant une candidature qu'ils adhèrent aux clauses rédigées par l'acheteur. Par conséquent, et afin de garantir l'égalité de traitement des candidats, toute modification des documents du dossier induira la caducité de la candidature et son rejet systématique.

Date et heure limites de remise des offres :
lundi 24 novembre 2025 – 12h00

ARTICLE 1 : ACHETEUR

REGIE DES EAUX TERRE DE PROVENCE

Représentée par Monsieur le Directeur

1313 Route Jean Moulin

13670 SAINT-ANDIOL

L'acheteur agit en tant qu'ENTITÉ ADJUDICATRICE.

ARTICLE 2 : OBJET DE L'ACHAT

2.1 Objet de la consultation

Le présent marché a pour objet la réalisation de prestations de désinfection préventive et curative d'ouvrages d'eau potable (châteaux d'eau, réservoirs enterrés).

2.2 Caractéristiques du marché

NATURE DU MARCHÉ :	☐ Travaux ☐ Fournitures ☒ Services
TECHNIQUE D'ACHAT :	Conformément aux articles R. 2162-1 et suivants du Code de la commande publique, le présent marché public est un accord-cadre qui sera exécuté par l'émission de bons de commande dans les conditions fixées aux articles R. 2162-13 et R. 2162-14 du même code. Cet accord cadre sera mono-attributaire.
CCAG DE REFERENCE :	☒ Fournitures courantes et services ☐ Travaux ☐ Maîtrise d'œuvre ☐ Marchés industriels ☐ Prestations intellectuelles ☐ Techniques de l'information et de la communication
ALLOTISSEMENT :	• Sans objet
CODES CPV :	• 90921000-9 Services de désinfection et de désinfestation • 90913200-2 Services de nettoyage de réservoirs

2.3 Durée du marché

DUREE ET DATES :	• Durée ferme : 4 ans ; • Dénonciation annuelle possible. <table border="1" data-bbox="582 331 1362 477"> <tr> <th>Date prévisionnelle de début des prestations</th><th>Date prévisionnelle de fin des prestations (durée ferme)</th></tr> <tr> <td>01/01/2026</td><td>31/12/2029</td></tr> </table> L'exécution du marché débutera à compter du 01/01/2026.	Date prévisionnelle de début des prestations	Date prévisionnelle de fin des prestations (durée ferme)	01/01/2026	31/12/2029
Date prévisionnelle de début des prestations	Date prévisionnelle de fin des prestations (durée ferme)				
01/01/2026	31/12/2029				

2.4 Montants du marché

MONTANTS :					
	<table><tr><td>Montant minimum en euros HT</td><td>Montant maximum en euros HT</td></tr><tr><td>Sans mini</td><td>89 900,00 €</td></tr></table>	Montant minimum en euros HT	Montant maximum en euros HT	Sans mini	89 900,00 €
	Montant minimum en euros HT	Montant maximum en euros HT			
Sans mini	89 900,00 €				
Le montant estimatif annuel de la désinfection préventive est de 20 000 € HT.					

2.5 Conditions particulières d'exécution du marché

Sans objet pour la présente consultation.

ARTICLE 3 : ORGANISATION DE LA MISE EN CONCURRENCE

3.1 Type de procédure et publicité

TYPE DE PROCEDURE :	Procédure adaptée, avec le cas échéant négociations : articles L. 2123-1 et R. 2123-1 à R. 2123-8 du Code de la commande publique. Conformément aux dispositions de l'article R. 2124-4 du Code de la commande publique, la Régie des Eaux de Terre de Provence recourt librement à cette procédure en sa qualité d'Entité adjudicatrice.
PUBLICITE :	☒ Plateforme https : https://www.marches-securises.fr ☐ BOAMP national ☐ JOUE

3.2 Variantes et prestations supplémentaires éventuelles

VARIANTE(S)	☒ Non ☐ Oui - libellé :
PRESTATION(S) SUPPLEMENTAIRE(S)	☒ Non ☐ Oui - libellé :

3.3 Critères de jugement de l'offre

Afin de définir l'offre la plus avantageuse, l'acheteur se basera sur les critères pondérés suivants :

CRITERE n°1	Valeur technique Ce critère a pour objet d'apprécier la qualité et la fiabilité de la méthodologie proposée par le candidat pour la réalisation des prestations, sur la base d'un mémoire technique fourni par les candidats, décomposé en chapitres, chacun correspondant à l'un des sous-critères suivants :	50 POINTS
Sous-critère n°1	<i>Méthodologie et organisation des interventions (30 points) :</i> • Préparation des visites (réunion planification, contact avec la REGIE DES EAUX, • Modalités d'intervention sur sites occupés, • Moyens matériels et humains dédiés	
Sous-critère n°2	<i>Compétences et qualification du personnel affecté au marché (20 points) :</i> • Stabilité et expérience des équipes • Formations suivies • Affectation d'une équipe à la RETEP sur la durée du marché	
CRITERE n°2	Prix des prestations Ce critère sera apprécié au regard d'une simulation de commande communiquée aux candidats et complétée sur la base de chacun des bordereaux de prix unitaires relatifs à chaque lot.	40 POINTS
CRITERE n°3	Performances en matière de développement durable et RSE Ce critère valorise les engagements concrets du candidat en matière de responsabilité sociétale et d'impact environnemental. Exemples : • Utilisation de véhicules électriques ou faibles émissions pour les déplacements • Gestion numérique des rapports (zéro papier) • Politique interne de réduction des déchets et de recyclage • Politique de prévention des risques professionnels, • Inclusion, égalité F/H	10 POINTS
	TOTAL	100 POINTS

ARTICLE 4 : TRANSMISSION DES PLIS

4.1 Date et heure limite de remise des plis

- Date limite : **lundi 24 novembre 2025**.
- Heure limite : **12h00**.

4.2 Modalité de transmission des plis

L'acheteur impose la transmission des documents par voie électronique sur le profil acheteur :

<https://www.marches-securises.fr>

4.3 Signature électronique

La signature électronique de la candidature n'est pas demandée.